MAIRIE
90, rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN
05.57.84.13.04
accueil@villederauzan.fr

REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 2026-160

OBJET : Occupation du domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la demande de M LARROUCAU Pierre représentant la société EUROVIA GIRONDE, pour la création d'un arrêt de bus au niveau de la rue du Collège à Rauzan ;

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite une occupation temporaire du domaine public ainsi qu'une réglementation de la circulation ;

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants sur le chantier ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

L'entreprise EUROVIA GIRONDE, domiciliée au **TSA 70011, 69 134 DARDILLY CEDEX**, est autorisée à occuper temporairement **le domaine publique le temps de la création de l'arrêt de bus**, à partir du 26/10/2026 jusqu'au 30/10/2026,

ARTICLE 2 :

Pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée par des feux tricolores au niveau du chantier, rue du Collège à Rauzan.

L'entreprise devra veiller au bon fonctionnement du dispositif de signalisation et prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et de permettre le passage des véhicules dans de bonnes conditions.

ARTICLE 3 :

La société EUROVIA GIRONDE sera chargée de mettre en place et de maintenir, pendant toute la durée des travaux, la signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la matérialisation du chantier et à la réglementation de la circulation.

Elle devra assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des personnes intervenant sur le chantier.

La signalisation devra être adaptée en fonction de l'avancement des travaux et retirée dès la fin du chantier, lorsque les conditions de sécurité permettront le rétablissement normal de la circulation.

L'entreprise sera responsable de la mise en place, du maintien et de la conformité de cette signalisation.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Général, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
L'entreprise EUROVIA GIRONDE, domiciliée **TSA 70011, 69 134 DARDILLY CEDEX**.
En cas de problème vous pouvez contacter l'entreprise au : 06.25.93.70.75
M LARROUCAU Pierre
Monsieur le Maire de RAUZAN.
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RAUZAN,
Le 20 octobre 2026
P/O Le Maire,

MAIRIE DE RAUZAN 33420 (Gironde)

Romain CHARDON.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : LARROUCAU Prénom : Pierre
Dénomination : EUROVIA GIRONDE Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011

Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 6 2 5 9 3 7 0 7 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : eurovia-gironde-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Collège

Code postal 3 3 4 2 0 Localité : RAUZAN

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : CREATION D'UN ARRET DE BUS

N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :

Date prévue de début des travaux : 2 6 1 0 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 2 6 1 0 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☑ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☑ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 1 9 1 0 2 0 2 6

Nom : LARROUCAU Prénom : Pierre Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.